

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Convocation du 3 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 9 novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS (Pouvoir donné à Karine BOUCHET)

Absent :

**2020-56/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UN AVENANT À LA
CONVENTION ENFANCE JEUNESSE AVEC LA COMMUNE DE L'ARBRESLE POUR
LE MULTI-ACCUEIL PAUSE TENDRESSE**

Rapporteur : Mme BOUCHET

Les communes de l'Arbresle et Fleurieux sur l'Arbresle ont signé une convention de versement dans de la Prestation de Service Enfance Jeunesse pour « Pause Tendresse » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.

Jusqu'à maintenant, la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle participait à hauteur de 7%.

Afin de pouvoir bénéficier de places et plages horaires supplémentaires pour les familles fleurinoises, il a été demandé à la mairie de l'Arbresle d'augmenter la participation financière de Fleurieux sur l'Arbresle à 9%.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 juin 2020, avait approuvé l'augmentation de 7 à 9%.

En contrepartie de cette dépense, la commune de Fleurieux sur l'Arbresle percevra une Prestation de Service Enfance Jeunesse versée par la Caisse d'Allocation Familiale via la mairie de l'Arbresle, selon le calcul ci-après :

(dépenses de fonctionnement de la structure – recettes de fonctionnement de l'année précédente) *
9% *53,85%(taux de participation de la CAF)*25/35

A titre indicatif, le montant du reversement de la PSEJ est de 9000 euros environ.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de versement de la Prestation Service Enfance Jeunesse pour « Pause Tendresse » CEJ 2019-2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire

Diogène BAFALLA
